

# Projet Halle Alimentaire

## Mars 2018

### L'ORIGINE DU PROJET

L'idée d'une **Halle Alimentaire** est issue d'une association du 19<sup>ème</sup> arrondissement relevant de l'économie sociale et solidaire qui a œuvré à la promotion et à la vente de produits d'agriculteurs locaux et d'une action du 18<sup>ème</sup> intitulée « La Bonne Tambouille », sur le quartier de Tristan Tzara dans le 18<sup>ème</sup> qui a émergé, soutenue par la Mairie du 18<sup>ème</sup> dans le cadre de la Politique de la Ville et qui regroupe une vingtaine d'associations, de structures locales, de commerçants et d'amicales de locataires. La Bonne Tambouille investit et anime une fois par mois l'espace public de la Place Mac Orlan en vue :

- *d'engager à partir de ce lieu une dynamique positive socio-économique et environnementale ;*
- *de faciliter la rencontre et la (re)connaissance entre habitants ;*
- *de valoriser l'image du quartier ;*
- *de faire connaître les associations locales, leur projet et les offres et services qu'elles proposent aux habitants ;*
- *de tisser et de renforcer le réseau associatif par une meilleure connaissance réciproque et un faire-ensemble ;*
- *de revitaliser le quartier par une démarche collective d'animation de l'espace public ;*
- *de rendre accessible à tous des produits locaux de qualité en favorisant les circuits courts ;*
- *de soutenir les petits producteurs proches, en agriculture bio et/ou raisonnée ;*
- *de sensibiliser les habitants à une autre alimentation et au respect de l'environnement ;*
- *d'inciter aux pratiques sportives, culturelles et autres favorisant le bien être psychique et corporel.*

C'est sur un capital humain, d'expériences, de réseaux mobilisables, de compétences, d'inscription dans un territoire que s'appuie le projet de la Halle Alimentaire qui réunit des producteurs, une association de l'économie sociale et solidaire sur le champ de la vente de produits agricoles vendus en circuit court, des amicales de locataires, une association animant des projets de végétalisation du quartier, des associations professionnelles et de commerçants, des commerçants, des représentants du conseil de quartier, des personnes engagées dans la Bonne Tambouille, l'équipe de la politique de la Ville.

## LE TERRITOIRE DU PROJET ET LES POPULATIONS

Le projet d'une Halle Alimentaire sur le 18<sup>ème</sup> ne peut se confondre avec une Halle Alimentaire du 18<sup>ème</sup>.

Le 18<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement aux réalités multiples : Montmartre, Jules Joffrin, Goutte d'or, les portes, le quartier Chapelle-Tristan Tzara-Evangile, etc... pour lesquelles les dynamiques sociales, urbaines, économiques peuvent être différentes et particulières. C'est dire qu'un projet local ne peut pas prétendre peser sur l'ensemble de l'arrondissement mais seulement sur un territoire de vie.

Ce territoire de vie qu'il faudra approcher plus finement devrait se situer entre la porte de la Chapelle et la place de la Chapelle sur la base des quartiers prioritaires.

Ce « bout de ville » est en mutation et traversé par des processus contradictoires :

- Une certaine paupérisation rapide de la population du quartier qui a entraîné en 15 à 20 ans une modification qualitative de la population (une population à revenus modestes voire très modestes, a remplacé une population un peu plus fortunée, qui, elle, est partie) ;
- Une certaine gentrification par l'arrivée de nouveaux acteurs économiques et de grands projets urbains à moyens termes (Chapelle International, Projet Hébert, Chapelle Charbon, porte de la Chapelle...)

Si la Halle Alimentaire n'est pas un projet qui va peser fortement sur ces processus de fonds, il faudra être vigilant de ne pas participer au mouvement de gentrification, au risque d'un processus négatif et d'exclusion des populations les plus fragiles mais au contraire être un facteur positif de rapprochement des différentes populations qui vivent sur le quartier, de jouer un rôle de valorisation des pratiques sociales et de soutien aux plus fragiles.

La demande de produits alimentaires de qualités est portée par des populations plus averties et soucieuses des modes de production comme le montre le développement des AMAP ou des boutiques Bio.

La simple offre s'inscrirait dans la reproduction des habitudes sociales, alimentaires et culinaires.

Il faudra inventer un autre type de rapport entre la Halle et certaines populations de nos quartiers tant en raison de leur fragilité et leur exposition aux risques sanitaires que de leur précarité.

Ce nouveau rapport à construire ne devra pas se limiter à un rapport vente-client mais dans l'animation d'un lieu d'accueil et d'écoute qui devra intégrer bien d'autres dimensions que l'accès à des produits de qualité comme :

- la santé,
- la découverte de produits dont les habitants n'ont pas l'habitude d'utiliser,
- des ateliers de cuisine,
- des ateliers pédagogiques avec les enfants et les écoles,
- des initiatives culturelles,
- et toutes propositions liées aux valeurs qui fondent le projet de Halle Alimentaire.

La Halle doit devenir un lieu de vie et de rencontres.

Dans cette volonté de ne pas répondre aux seules demandes d'une population déjà convaincue ou sensibilisée à une alimentation saine, il nous faudra œuvrer à ce que le projet de la Halle Alimentaire se rapproche des structures sociales en contact avec les populations les plus fragilisées et éloignées socialement, culturellement de la demande des produits que proposera la Halle Alimentaire.

En outre il faudra suivre l'agriculture urbaine qui va se développer sur le site Chapelle International. Une ferme urbaine d'environ de 7 000m<sup>2</sup> avec une serre va s'installer sur le toit de la Halle de fret. Quel rapprochement pourrions-nous envisager entre la Halle Alimentaire et cette activité ?

## LE CONTEXTE DU PROJET

Ce projet de Halle Alimentaire sur le 18<sup>ème</sup> est porté par un environnement propice dont témoignent

- **le Pacte de politique alimentaire urbaine dit « Pacte de Milan », signé le 16 octobre 2015** par la ville de Paris à l'occasion de l'exposition universelle de Milan et dont un des engagements est de « travailler au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux » ;
- **le dépôt en 2016 par groupe Communiste-Front de Gauche d'un projet de délibération sur les Halles alimentaires voté par le conseil municipal dans sa séance de Juillet.**

Par-là, les Halles alimentaires deviennent un engagement de la Mandature de la municipalité de Paris.

Cette délibération fixe une orientation, des principes et définit des outils :

- Promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible dans les quartiers de la politique de la Ville ;
- Assurer la solidarité entre les producteurs (rémunérés à un juste prix) et les consommateurs ;
- Inscrire la Gouvernance et les Structures gestionnaires dans une démarche de l'économie sociale et solidaire ;
- Créer un Espace dédié à l'alimentation durable, approvisionné en priorité par des produits issus de l'alimentation durable et des produits issus des circuits courts ;
- Créer des lieux d'accompagnement pédagogique et d'animation.

**L'inspection Générale de la Ville de Paris a été saisie par le Cabinet de la Mairie pour une étude de définition des possibilités et des modalités de création de « Halles alimentaires ».**

Cette étude montre

- Que le projet de Halles alimentaires croise les questions de santé publique, du développement durable, de la politique de la ville, du développement de l'offre commerciale de proximité, de l'économie sociale et solidaire ;
- Que certains publics sont plus exposés que d'autres aux risques liés à une mauvaise alimentation en raison de leur fragilité et leur exposition aux risques sanitaires et de leur précarité ;
- Que favoriser l'accès à une alimentation de qualité des populations qui en sont aujourd'hui exclues dans les faits est la clé de voute du projet ;
- Que la volonté d'attirer un nouveau public implique des initiatives spécifiques tant sur l'évolution du goût que des modalités de préparation des produits proposés à la vente ;
- Que les quartiers politiques de la ville devraient être prioritaires et qu'une étude socioéconomique des besoins du quartier et des habitudes des populations est déterminante, tout comme une connaissance et une implication des acteurs locaux sur lesquels le projet de Halle Alimentaire peut se développer ;
- Enfin l'inspection générale de la Ville de Paris insiste sur la nécessité de définir un modèle économique pérenne rémunérateur pour les producteurs et accessible aux consommateurs.

Si ces trois références (Le pacte de Milan, La délibération votée à l'initiative du Groupe PCF, les recommandations de l'inspection Générale de la ville de Paris) font résonance à notre propre sensibilité et réflexions, il ne s'agit pas pour nous de les appliquer formellement mais de s'en inspirer pour inventer notre propre démarche et notre propre projet, adaptés à notre quartier et à notre histoire.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

### Les besoins auxquels il répond :

- Proposer une alimentation saine et accessible à tous les consommateurs notamment aux populations des quartiers prioritaires
- Rémunérer les producteurs et tous les maillons potentiels de la chaîne qui relie producteurs-consommateurs : transformateurs, transporteurs, distributeurs à un juste prix
- Favoriser un lieu d'animation et de rencontre entre des populations d'origine et de catégories sociales différentes qui se rencontrent peu
- Faciliter l'inscription dans les projets urbains importants et les aménagements futurs des habitants anciens et nouveaux arrivants
- Participer au renforcement du lien social dans le cadre d'une participation citoyenne

### Les changements visés

Ils sont liés aux besoins auxquels le projet veut répondre

- Soutenir et valoriser les productions locales en prenant en compte les lieux de production, les saisons, les transports et l'origine des produits proposés afin diversifier l'offre et de dépasser la simple notion de proximité
- Créer une dynamique sociale et économique du territoire qui s'ouvre sur le 18<sup>ème</sup> et la ville
- Permettre au quartier d'être un lieu reconnu qui attire des populations qui n'y viennent jamais
- Renforcer la dignité des habitants par un projet valorisant
- Favoriser de nouvelles habitudes d'achats vis-à-vis de l'alimentation et de la nourriture
- Participer à l'amélioration du vivre ensemble

### Les objectifs du projet

Ils visent plusieurs champs : économique, social, d'insertion et de santé

- Le droit à une alimentation saine et accessible dans les quartiers de la politique de la Ville
- La Solidarité avec les producteurs (rémunérés à un juste prix) et les consommateurs
- Une structure gestionnaire inscrite dans une démarche de l'économie sociale et solidaire, avec une logique économique, de solvabilité et d'équilibre budgétaire à terme
- Une dimension d'insertion, de formation et d'éducation populaire
- Un espace dédié à l'alimentation durable approvisionné en priorité par des produits issus de l'alimentation durable et des produits issus des circuits courts
- Un lieu d'accueil, d'écoute et de mise en relation
- Un lieu d'accompagnement pédagogique, d'animation et de sensibilisation sur les questions de l'alimentation, du gaspillage alimentaire et de la santé

### L'équilibre financier du Projet

Quel que soit le volet social de la Halle Alimentaire, il s'agit à terme de penser un projet qui a une dimension économique et qui doit tendre vers un équilibre financier de par son activité économique et sociale.

Si dans une première phase, des subventions seront nécessaires, il faut penser que l'avenir de la Halle Alimentaire repose sur sa capacité d'équilibrer son budget de fonctionnement principalement sur son activité marchande.

On ne peut pas imaginer que le porteur puisse continuer son action que grâce à des subventions sociales éphémères et aléatoire. Un des critères de la réussite de la Halle sera de se développer sur ses propres produits. Bien entendu un 2<sup>ème</sup> critère sera le public qui fréquente et achète à la Halle.

Cette position de principe n'exclut pas que l'Etat et/ou une collectivité territoriale, reconnaissant le travail à dimension sociale et d'inclusion, finance(nt) la Halle sur cette action mais cela engage un contrat clair, une action évaluée et un rendu sur l'action, comme tout financement d'une structure sociale. Mais, dans le budget de la Halle, cette dimension reste minoritaire pour l'équilibre financier. Cette affirmation est un objectif affiché mais dans la phase montée en puissance, mobilisation du public visé, constitution d'un réseau stable et conséquent les aides sous forme de subvention au projet, après l'étude action sera nécessaire.

## LE LANCEMENT DU PROJET

- **La mise en œuvre d'une Recherche/Action comme préalable à la préfiguration du projet de Halle Alimentaire, co-portée par les acteurs engagés dans le projet**
- Dans le cadre d'une démarche collective et d'une méthodologie de projet, la Recherche/action doit permettre une expression collective des acteurs locaux (habitants, associations, commerçants, producteurs locaux et toutes autres personnes ressources) afin de définir collégialement les objectifs du projet, la démarche choisie, les attentes, les demandes ou non demandes des besoins sociaux, éducatifs et économiques peu ou pas satisfaits localement.
- L'objectif de la méthode est de répondre et de chercher avec les acteurs locaux les objectifs opérationnels pour l'émergence et le développement d'un projet socioéconomique local à partir de la mise en place d'une Halle Alimentaire, un espace collectif et autonome de proximité dédiée à l'alimentation saine et de qualité et à des actions de santé, culturelles, d'accueil et d'écoute fondées sur l'éducation populaire pour l'ensemble de la population.

*Education populaire entendue comme une démarche de transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. Elle vise, en plus de pouvoir accéder aux connaissances, d'avoir également la possibilité de VALORISER ses propres capacités, ses compétences, ses savoir – faire.*

*Classiquement l'éducation populaire comme l'éducation du peuple, par le peuple, pour le peuple.*

Si un lieu de stockage, d'entrepôt est nécessaire au début du projet, le type de lieu de vente est à réfléchir dans la mesure il est enfermement et exclu une partie de la population soit par son éloignement soit par son emplacement en dehors des habitudes de déplacement. L'idéal serait un lieu itinérant ou multiples et une offre en plein air (type marché tournant).

Dans tous les cas il semble qu'un local de vente au départ ne soit pas une condition pour lancer le projet. C'est dans ce cadre que le projet doit avoir accès aux soutiens et engagements des pouvoirs publics et cela de façon pérenne, en conventions pluriannuelles dans son objectif d'utilité sociale.

Néanmoins la diversité des ressources est recherchée comme le déterminent les concepts d'une économie plurielle et solidaire par la mobilisation des ressources marchandes, par la vente de produits et de biens de consommation, et par les ressources non marchandes issues de la redistribution sous la forme de subventions publiques voir privées, et par la mobilisation des ressources non monétaires issues des contributions volontaires.

Pour que collectivement nous nous engagions dans ce projet il nous faut l'assurance d'un soutien politique et financier de la Ville, la Région et l'Etat étant plus incertains.

Par ailleurs, nous constatons que la démarche de Recherche/action que nous nous proposons est la démarche préconisée comme essentielle par l'étude de l'inspection Générale de la Ville de Paris.

## UNE ETUDE-ACTION ET LA MOBILISATION DES POPULATIONS SUR LE PROJET

Compte tenu des habitudes alimentaires et des pratiques des courses et d'achat de la majorité des habitants, le projet de Halle Alimentaire de produits sains n'est pas, encore aujourd'hui, une demande explicite des populations auxquelles on veut s'adresser. Une étude de marché classique conclurait très probablement : « *pas de clients potentiels, il faut viser une autre clientèle ou changer de produits !!!!* » L'enjeu d'un projet de Halle Alimentaire est de faire découvrir aux populations éloignées des produits que nous pourrions proposer une autre relation à la nourriture et un ensemble de services apportant sur le plan social un « dynamisme socio-économique ».

La démarche n'est pas que la photographie de la réalité sociale mais vise aussi des changements par la démarche elle-même

La recherche/action possède deux ingrédients indispensables : une démarche de recherche scientifique de production de savoirs d'une part, et une démarche de changements d'autre part.

Son principe fondamental qui est de modifier la réalité afin de la connaître, et de la connaître pour l'améliorer.

L'étude-action par sa démarche mobilise et fait émerger de nouveaux acteurs qui s'engagent dans le projet et dans sa réalisation.

L'étude action devra regarder les sphères sur lesquelles le projet devra se développer : celle des producteurs de produits, celle de la vente et de la distribution et enfin celle de la mobilité des habitants

Propositions pour le projet de la Recherche / Action  
dans la mise en œuvre d'une Halle Alimentaire- Paris 18<sup>ème</sup>  
Association Alinéa  
*Agence Locale d'Initiatives Nouvelles  
pour une Economie Autre et Solidaire*

### **Partir d'un vécu commun et d'une expérimentation locale et horizontale dans sa mise en œuvre, de la volonté d'agir ensemble pour un territoire et sa population**

L'action « La Bonne Tambouille » et ses différentes réalisations depuis plus de deux ans sont une souche opérationnelle du projet, le bilan et l'évaluation de l'action demandé par les acteurs, la valorisation de la démarche collective initiée, sur les aspects immatériels et matériels sont des éléments objectifs à observer, critiquer et à déterminer comme objets de recherche théorique et pratique dans la mise en œuvre du projet de Halle Alimentaire.

Ce socle est la première phase d'ingénierie sociale et solidaire que nous devons resituer et restituer dans le nouveau contexte autour de mise en place du projet de Halle Alimentaire sur ce territoire.

## Les différents axes et calendrier de réalisation de la Recherche / Action

C'est à partir de cette expérience qu'il est proposé de réaliser une recherche/action à partir d'une démarche et méthodologie de projet collectif se déroulant en quatre axes itératifs, simultanés ou pouvant déterminer des étapes ou des phases interactives et inter-agissantes entre elles afin de créer les conditions du développement du projet de Halle Alimentaire, d'un projet reliant économie solidaire et quartiers populaires.

*(On peut imaginer un déroulement de la recherche/action sur l'année 2018 et l'émergence du projet au premier semestre 2019)*

### **AXE 1 - La formalisation du projet** *(engagée fin 2017/janvier 2018)*

- Le renforcement de l'identité collective
- L'émergence d'un groupe opérationnel composé d'acteurs volontaires
- L'expression d'un positionnement partagé sur les valeurs, finalités et moyens et sa communication aux acteurs élargis et l'écriture collective d'un *Manifeste/Plaidoyer*
- L'information et la formation des acteurs sur des thématiques liées au projet (Economie sociale et solidaire, développement local et quartiers populaires, Education Populaire, Prévention et éducation à la santé, santé alimentaire/Nutrition)

### **AXE 2 - L'élaboration d'un scénario préfigurant des activités de la future Halle Alimentaire**

- L'analyse et la valorisation de l'existant sur le territoire
- L'observation et l'analyse des projets existants à Paris (Halles Alimentaires-10 et 14<sup>ème</sup>), et tout autre projet s'inscrivant dans la même démarche
- L'expression des besoins et demandes des habitants et acteurs locaux
- La prise en compte des politiques publiques et des projets socio économiques et d'urbanisme locaux

### **AXE 3 - La formalisation des hypothèses de montages juridiques et financiers**

- La prise en compte de la pluralité des économies
- La mutualisation des moyens
- La construction d'un statut juridique approprié au projet dans sa dimension sociale et économique (Association, Société Coopérative ouvrière de production, Société Coopérative d'intérêt collectif, Coopérative de consommateurs et de producteurs ...)

### **AXE 4 - La mise en discussion et en débat et la validation partenariale du scénario et des hypothèses de montage**

- Au terme de la recherche action
- Pour la poursuite de la dynamique
- Par la mise en place d'un comité de pilotage afin d'associer au déroulement de la recherche action les partenaires Co financeurs Etat/Ville/Département/Région